



Demande d'homologation d'un état liquidatif de communauté

Par **Kris36210**, le **05/02/2017** à **16:20**

Bonjour à tous,

Après un PV de difficulté nous sommes retournés devant le juge qui a tranché sur les différents sans appel de Mr retour chez le notaire qui a établi la liquidation de communauté selon le jugement, après plusieurs convocations en recommandé la date a été fixée et Mr ne c'est pas présenté à la signature Donc le notaire a établi un PV de carence il me dit qu'il faut demander l'homologation au juge de l'état liquidatif, alors que va t il se passer il faut retourner devant le juge est ce long? Est ce que Mr peut encore faire changer l'état liquidatif en sa faveur? Car mdr n'est pas d'accord avec le jugement cependant il n'a pas fait appel. je ne comprend pas qu'il puisse encore se désister.

Par avance je remercie les personnes qui pourront m'éclairer.

Cordialement